

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CL22

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	100 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	100 000 000
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 000 d'euros du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française », action 11 « accueil des étrangers primo arrivants » vers le programme 303 « Immigration et asile » action 03 « lutte contre l'immigration irrégulière ».

En 2018, un sondage IFOP révélait que près des trois quarts des Français considèrent que l'immigration coûte plus à la France qu'elle ne lui rapporte tandis que 7 sur 10 estiment que notre pays n'a plus les moyens d'accueillir des immigrants. L'impact était perçu comme négatif sur les comptes publics par 64 % des répondants. <https://www.ifop.com/publication/le-regard-des-francais-sur-limmigration/>

Si le gouvernement a légèrement revu à la baisse la dotation de la mission 11 – Accueil des étrangers primo arrivants, il convient de la baisser encore davantage en vue de lutter contre l'immigration irrégulière.